

**REGLEMENT**  
**DE LA COURSE**  
**DE REMI - SAVIGNEUX 2022**



**1. Organisateur .**

La course est organisée par l'association sportive : Les Amis de Rémi.

**2. Participation**

Le petit parcours de 5kms 400 est ouvert à partir de la catégorie cadet.

Le grand parcours de 9km660 kms est ouvert à partir de junior.

Sous réserve :

- Des règles de participation aux courses hors stade par la FFA applicable au 29 mai 2022.
- Des dispositions du présent règlement.

**3. Définition.**

Ce sont 2 parcours en nature qui démarrent de l'étang de Savigneux, lieu vaste et paisible. Le parcours sillonne le bocage Savignolais aux abords de fermes et prairies, avec un passage au milieu du golf des étangs.

**4. Parcours.**

Cette course comprendra 3 parcours : 5 kms 400 et 9 kms 660 avec un départ à partir de 9h30 (barrière horaire 12h sur les 2 courses) + une course enfant de 3 à 10 ans à 10h30.

Le parcours sera balisé à la rubalise et à la chaux.

Arrivée et départ: zone de loisir de la Bruyère à Savigneux (42).

**5. Ravitaillement.**

1 ravitaillement sur le 9 kms 660 et un à l'arrivée pour les 5km 400 et 9kms 660.

**6. Secours**

Les secours seront assurés par la Protection civile et un médecin.

**7. Inscriptions.**

En ligne sur [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) jusqu'au vendredi 27 mai minuit.

Inscription majorée sur place le jour même de 8h à 9h, limitée à **50 coureurs**

La copie du certificat médical ou de la licence doivent être téléchargée sur le site en même temps que l'inscription.

Course du 5 Kms 400 6€ + 2€ si inscription sur place (Né(e) en 2006 et avant)

Course du 9 Kms 660 9€ + 2€ si inscription sur place (Né(e) en 2006 et avant)

Course enfant : 1€

Divers lots et buffet offert à tous les participants.

Bénéfice reversé en intégralité à l'association « Les amis de Rémi ».

## **8. Assurance.**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, Individuelle Accident, liée à leur licence. Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

## **9. Licence / Certificat médical.**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

### **❖ Épingles & Puces électroniques**

Prévoir épingles pour dossards

## **10. Classements.**

Il sera établi un classement scratch et par catégorie sur les 2 courses (5k400 et 9km660)

## **11. Récompenses.**

Coupes et lots divers

Ensuite :

Les trois premiers hommes et femmes sans cumul de chaque course.

## **12. Propriété individuelle de l'image**

La participation à cette manifestation, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des

photos prises par les organisateurs au cours de la dite manifestation.

### **13. Loi informatique et liberté.**

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

### **14. Renseignements**

Tél : 06 81 16 25 69 Berger Jean-Marc ou [lesamisderemi.fr](mailto:lesamisderemi.fr) ou [contact@logicourse.fr](mailto:contact@logicourse.fr)